



banque qui na jamais declare leur creance ?

Par **dinis**, le **25/01/2012** à **00:27**

bonjour

j'étais en sarl: le 12 JANVIER 2011 J AI éTé D éclairer en redressement judiciaire donc j ai fait l'objet d'une déclaration des créance dans cette déclaration ma banque en fesai partie aujourd huit depuis le 21 DECEMBRE 2011 presque un ans apres j ai ete mit en liquidation judiciaire !

la banque na jamais déclare leur creance quel est mon recours maintenant qu il se reveille j ai besoin d aide merci a vous

de linteret que vous porterez a ce sujet cordialment dinis

Par **MFGPI37**, le **25/01/2012** à **19:33**

Bonjour,

La banque a un délai de 2 mois pour déclarer sa créance à compter de la date de parution au BODACC. Elle doit déclarer celle-ci auprès du liquidateur judiciaire.

Par rapport à ce que vous écrivez, votre solde débiteur auprès de la Banque au moment de la mise en RJ n'a jamais été déclaré par celle-ci. Votre solde à l'époque était débiteur ou créateur ??

Cordialement
Guillaume

Par **dinis**, le **05/02/2012** à **23:43**

bonsoir Guillaume

Merci déjà pour cette réponse c 'est tres gentil a vous

pour y répondre j étais en débiteur dite moi quel recours j ai aujourd hui face a se problèmes car je suis comme même soucieux

merci a vous Guillaume cordialement dinis

Par **MFGPI37**, le **06/02/2012** à **11:21**

Bonjour Dinis,

Pour ma part, vous êtes en droit de demander le rejet de la créance de votre banque car celle-ci se trouve hors délai.

Avez-vous effectué les vérifications de créances avec le liquidateur judiciaire ?? Si non, vous contestez celle-ci lors de la vérification. Ensuite, le LJ va écrire à la Banque pour en indiquer le motif.

Si une solution n'est pas trouvée à l'amiable entre le LJ et votre Banque, c'est le Tribunal de Commerce qui tranchera.

Avez-vous pris contact avec le LJ ?? pour avoir son avis.

En espérant avoir répondu à votre interrogation.

Cordialement

Guillaume

Par **dinis**, le **06/02/2012 à 14:07**

bonjour Guillaume

l'or de mes convocations au tribunal pour le rj le tribunal

c'est que la banque n'a pas fait leur créance il m'on dit que c'était

une chance et du presque jamais vue à la dernière convocation

il m'on dit que la banque n'a déclaré aucune créance et qu'il était en fautes mais de rien dire à la banque! mon lj a fait parvenir ma créance à la banque mais la banque n'a jamais donnée la créance en ce qui me concerne moi j'ai bien déclaré ma créance auprès du lj lui-même en a fait de même

c'est étrange que pensez-vous à cette affaire

je me dit aussi exemple admettons que le lj n'a pas fait son travail quel sera aussi mon recours comme il est assez bordelique on c'est jamais lol

merci à vous Guillaume de l'intérêt que vous portez à ma situation

c'est très gentil de votre part cordialement dinis

Par **MFGPI37**, le **06/02/2012 à 19:03**

À votre place, je serais plutôt rassuré. De toute façon, les banques savent automatiquement quand les sociétés passent en RJ ou LJ. Effectivement, c'est extrêmement rare qu'une banque ne fasse pas de déclaration de créance, peut-être aviez-vous un très léger découvert et la banque n'a pas souhaité la déclarer.

En tout état de cause, la banque avait un délai 2 mois et est hors délai !! Qu'avez-vous reçu comme courrier de votre banque (si cela n'est pas indiscret). J'essaierais de vous aiguiller en fonction.

Ça serait peut-être plus pratique de voir vos courriers par mail ??

Cordialement

Guillaume

Par **dinis**, le **06/02/2012** à **20:41**

MERCI A VOUS GUILLAUME
OUI SA SERAIS PLUS PRATIQUE DE VOIR LE COURRIER DITE MOI COMMENT JE
PEUT VOUS L ENVOYER JE VOUS REMERCI DE VOTRE GENTILLESSE MERCI A
BIENTOT CORDIALEMENT DINIS

Par **MFGPI37**, le **06/02/2012** à **23:13**

Bonsoir Dinis,

Je vous ai fait parvenir mon adresse mail sur votre boîte de messagerie interne

Cordialement

Guillaume

Par **dinis**, le **18/05/2012** à **23:04**

bonsoir a toi guillaume je t est envoye un message tien moi au courant et si je peut t envoye
plus d info de cette affaire ;merci a toi a bientot dinis